

Recherches sur le logement et aménagement régional.—Il est aussi pourvu à des recherches et à l'aménagement régional, dans la Partie V de la loi nationale de 1944 sur l'habitation, ainsi qu'à des enquêtes sur les problèmes des transactions hypothécaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Les recherches sont de trois genres principaux: enquêtes économiques et statistiques; enquêtes techniques sur les matériaux, l'équipement, les modèles, etc., des habitations, et plans de maisons. Des concours sur des plans de maisons ont été institués dans tout le pays.

Lois sur les terres destinées aux anciens combattants.—Un programme de construction d'habitations sur de petits lopins de terre en dehors des régions urbaines a été établi en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Ce programme reste la responsabilité du ministre des Affaires des anciens combattants. (Voir aussi chapitre XXX sur les Affaires des anciens combattants, section 5, sous-section 3.)

Lois sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.—L'un des grands buts de cette loi est d'améliorer les conditions d'existence sur la ferme en fournissant l'électricité, la réfrigération, un système de chauffage, un service d'eau, etc. Cette loi est étudiée plus au long au chapitre de l'agriculture, p. 346.

Section 2.—Relevé annuel des unités de logement construites

Le relevé des unités de logement et des nouvelles habitations achevées au Canada a été commencé par le Bureau de la Statistique en 1945 et s'est continué en 1946. Les données fondamentales de ce relevé ont été obtenues de 623 municipalités incorporées tandis que les autorités provinciales et les organismes du gouvernement fédéral ont aussi fourni des renseignements semblables à l'égard des régions non organisées des provinces, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Ce groupe de municipalités comprend toutes celles des 12 zones métropolitaines, les autres de 5,000 habitants ou plus, et un certain nombre d'autres choisies d'après une méthode scientifique d'échantillonnage. L'échantillon, pris "au hasard", comprend environ 10 p. 100 et 5 p. 100, respectivement, des autres municipalités urbaines et rurales ayant une population de moins de 5,000 habitants. Les 623 municipalités représentent 16.2 p. 100 des municipalités incorporées du Canada, ou environ 67 p. 100 de toute la population de ces régions.

Les résultats du relevé en l'année civile 1946, au regard de statistiques semblables en 1945, sont résumés dans les tableaux des pp. 614-615. Le nombre estimatif de nouvelles unités de logement construites en 1946 est de 63,637 contre 48,599 en 1945, augmentation de 30.9 p. 100; le nombre total de nouvelles maisons contenant des unités de logement achevées en 1946 est de 53,199 contre 37,112 en 1945, augmentation de 43.4 p. 100.

Le total de 1946 comprend 58,828 unités de logement (92.4 p. 100) provenant de constructions nouvelles et 4,809 unités de logement (7.6 p. 100) provenant de transformations contre 42,617 unités de logement (87.7 p. 100) nouvellement construites et 5,982 unités de logement (12.3 p. 100) transformées en 1945. Ainsi, le nombre d'unités de logement achevées en 1946 et provenant de nouvelles constructions augmente de 38.0 p. 100 sur l'année précédente.